



Le Lien Rahay



Bulletin Municipal

Edition 2025

■ Un mot des rédacteurs

Comme beaucoup de nos concitoyens nous tentons de faire quelques économies. Moins d'impression, moins de papier, tout en conservant une information aussi complète que possible.

Pour faire ces économies, nous avons décidé de résumer les comptes rendus des conseils municipaux.

Pour ceux qui auraient "regret" nous rappelons que ces Comptes Rendus sont consultables en Mairie, qu'ils sont systématiquement affichés, et visibles sur Intramuros.

De même si vous souhaitez apporter votre pierre à ce petit muret vous pouvez nous apporter idées et articles. Pour cela, nous vous réservons un espace pour des témoignages, des expériences, etc...

Enfin, soyez indulgents avec les rédacteurs qui ne sont pas professionnels. N'hésitez pas à nous faire remonter vos éventuelles remarques.

L'équipe de rédaction



La parole aux élus

▪ Le mot du maire

Chères Rahaysiennes, chers Rahaysiens,

La fin de l'année 2025 est proche et j'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants sur la commune.



Un certain nombre de projets ont vu le jour au cours de la mandature écoulée toujours dans un même but améliorer le cadre de vie des habitants de Rahay.

Vivre à la campagne c'est se respecter les uns les autres en acceptant la diversité des métiers qui y sont pratiqués.

L'écoute le partage les rencontres sont la base de bonnes relations entre nos concitoyens.

2026 c'est l'année du renouvellement du conseil municipal avec quelques nouveaux changements : la parité devient obligatoire pour toutes les communes nous devons présenter une liste complète c'est-à-dire entre 9 et 13 conseillers mais seulement 11 pourront siéger au conseil municipal. Le vote devra se faire pour la liste entière ainsi le droit de rayer des noms sur le bulletin de vote est interdit.

Je souhaite remercier l'ensemble du conseil municipal qui m'a accompagné depuis 2020. Merci également aux employés municipaux qui travaillent pour le bon fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal et les employés municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une bonne et heureuse année 2026 pleine de joie et de santé.

Isabelle David



▪ de Michel Leroy président de la communauté de commune CCVBA.

Mesdames, Messieurs,



Nous sommes arrivés à la fin de cette mandature 2020-2026 particulièrement compliquée, du début avec le covid et la prise en charge de la vaccination, à la fin avec la valse des différents gouvernements qui a partiellement paralysé le pays et posé beaucoup de questions sur les projets à venir de notre territoire.

Nous nous sommes efforcés avec le concours des élus des 19 communes d'assumer les diverses compétences qui incombent à la communauté de communes et de mener à bien tous les différents travaux prévus. Je vous invite à découvrir ces projets à travers le journal communautaire.

Aussi, je salue les initiatives et le travail porté par les différentes communes du territoire, qui contribue à le faire évoluer et grandir chaque jour. J'en profite également pour remercier chaleureusement nos agents administratifs, techniques et petites enfances pour leur excellent travail.

A titre personnel, j'ai décidé de mettre fin à toutes fonctions d'élu, certaines exercées depuis 2001.

Merci encore à l'ensemble de mes collègues élus et plus particulièrement aux huit vice-présidentes, vice-présidents pour leur soutien pendant ces six années.

Je souhaite le meilleur aux prochains élus municipaux et communautaires.

Au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une excellente année 2026.

Bien à vous

Michel Leroy,

Président de la CCVBA



A RAHAY, Elus, Employés, Habitants

▪ Les Elus et leurs missions

Commissions et Responsables	Membres Titulaires et suppléants	
Voirie - Urbanisme - Fibre Optique <i>Sylvie PASQUIER</i>	Claudius SALTEL	Dolores PEAN Daniel LAUNAY
Bâtiment - Aménagement du Bourg - Fleurissement - Cimetière - Propreté <i>Claudie NAUD LUGAND</i>	Djézidé ALJIJI Claude HERISSON	Dolorès PEAN Claudius SALTEL
Finances	Sylvie PASQUIER Claude HERISSON	Claudie NAUD LUGAND Claudius SALTEL
Sécurité <i>Claude HERISSON</i>	P-O MERCIER de BEAUROUVRE Sylvie PASQUIER	
Bulletin Municipal <i>Claude HERISSON</i>	Claudie NAUD LUGAND	Djézidé ALJIJI Claudius SALTEL
Appel d'Offres	Membres titulaires : P-O MERCIER de BEAUROUVRE Sylvie PASQUIER Claude HERISSON	Membres suppléants : Claudie NAUD-LUGAND Djézidé ALJIJI Daniel LAUNAY
Comité National d'Action Social - CNAS	Isabelle DAVID	
Commissions et Responsables	Membres Titulaires et suppléants	
Location Salle Communale	Claudie NAUD LUGAND	Claude HERISSON
Office du tourisme - Perche Sarthois	Membre titulaire : P-O MERCIER de BEAUROUVRE	Membre suppléant : Claude HERISSON
GEMAPI	Membre titulaire : P-O MERCIER de BEAUROUVRE	Membre suppléant : Claudius SALTEL
CORDEF - Défense	Membre titulaire : P-O MERCIER de BEAUROUVRE	
Projet d'Avenir <i>Claude HERISSON</i>	Membre titulaire : Claudie NAUD LUGAND	Membre suppléant : Djézidé ALJIJI
CCAS	Hors Conseil : Jean-Claude PUISNEY Antonia TOUCHEBEOUF	Conseil : Claudie NAUD-LUGAND
ATESART	Claude HERISSON Jennifer MAILLARD (secrétaire)	
SAEP de DOLLON Perche Vairais	Isabelle DAVID	Sylvie Pasquier

▪ Nos Employés



▪ Les Habitants (arrivées, naissances, décès)

Nombre d'habitants 165

Nouveaux arrivants

Mme Barreau Alyssa et Mr Cosnard Andrew 2 Montfaucon

Mr et Mme Venet Henri et Denise 12 Le Pénard

Mr Cormier Jean 3 place de l'église

Mme Hautecouverture Véronique 1 rue Saint Germain

Mariages

Mme GUILLET Manon, Michaëla, Carole et Mr VAROQUEAUX Alexis, Jacques, Jocelyn

Naissances et Baptêmes civils

THIBAULT Léopold, Martin, Yvan 2 la Vezinerie le 24 septembre à Vendôme

PASQUIER Iris, Enora, 2 la Perdrière le 15 novembre 2025 à Vendôme.

Décès

Mme BRESSANT Evelyne, Marcelle, Lucienne épouse CINTRACT le 19 octobre 2025 à La ferté Bernard

Administration et gestion de la commune

▪ Les comptes rendus des conseils municipaux (CR Résumés)

CR de la réunion de conseil du 13 janvier 2025 (résumé)

TARIF DES DIFFERENTES CONCESSIONS DU CIMETIERE. (Révision)

Lors du Conseil Municipal du 15 janvier 2024 il avait été voté les tarifs ci-dessous :

Concession 50 ans : 150€	Cases cinéraires 30 ans : 600€
Cavurne 30 ans : 255€	Puits du souvenir : 50€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir les tarifs des différentes concessions cimetières ci-dessus.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL SUR LE POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

La modification du temps de travail d'un employé doit toujours être justifiée par les nécessités de service.

En raison d'une charge de travail importante notamment sur des tâches non réalisées depuis plusieurs années, comme l'archivage, reliure des actes, le document unique entre autres. Mme le maire propose de passer de 14h à 24 h semaine le travail du secrétariat de mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition de Mme Le Maire d'augmenter le temps de travail du poste de secrétaire à 24h/semaine

NOMINATION DE DEUX DELEGUES POUR LE SAEP DE DOLLON PERCHE VAIRAIS

Suite à la fusion du syndicat d'eau SAEP de Dollon avec le SAEP de la région du Perche Vairais il faut renommer des délégués élus par les conseils municipaux pour la gestion de ce nouveau syndicat.

La commune doit élire 2 nouveaux délégués qui siègeront et représenteront la commune (1 titulaire et un suppléant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés a procédé à la nomination des deux délégués au SAEP de Dollon Perche Vairais, qui sont Me Isabelle DAVID en tant que titulaire et Me Sylvie PASQUIER en tant que suppléante.

REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025.

Redevance perçue par les communes aux profits des agences de l'eau conduit

- Redevance pour consommation d'eau potable
- Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- Redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif

La redevance sur la consommation d'eau potable sera collectée auprès de l'usager sur la facture d'eau et reversée aux agences de l'eau, à l'instar des précédentes redevances supprimées. **En revanche, les redevances de performance seront à la charge des collectivités**, puisque ce sont elles qui en sont redevables.

Madame Le maire a proposé au Conseil Municipal de voter la somme de 0.10 €/m³ comme redevance de performance des réseaux d'assainissement collectif pour la commune, ce qui a été adopté à l'unanimité.

PROJET DE TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU DU SAEP DOLLON

Dans le but d'assurer une télérelève des compteurs d'eau la société SARTEL TDH souhaite installer et maintenir une antenne sur la mairie. Cette location attachée à une convention lie cette société à la commune moyennant une redevance annuelle de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la signature de cette convention par Mme Le Maire.

DEVIS DE CURAGE POUR LE SECOND BAC DE LA STATION

Comme en 2024 c'est la société SUEZ ORGANIQUE qui interviendra au niveau du second bac de la station d'épuration. Son devis estimatif s'élève à 5 405.43€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la validation du devis pour le curage du second bac proposé par SUEZ

Questions diverses.

- Débat pour le budget prévisionnel de l'année en fonction des chiffres 2024
- ✓ Devis approuvé le 16/12 pour l'édition du Bulletin Municipal.
- ✓ Point sur la prime RIFSEEP. Il est prévu de revoir au second trimestre 2025 les montants des primes RIFSEEP/CIA
- ✓ Population 165 habitants. Chiffre transmis récemment par l'INSEE, Me Le Maire informe Le Conseil Municipal que deux maisons ont été vendues permettant d'accueillir de nouveaux habitants
- ✓ Validation du devis HERACLES concernant le contrat d'entretien de la pompe à chaleur. Le Conseil Municipal a été informé de la mise en place d'un nouveau contrat d'entretien de la pompe à chaleur au vu de l'incident survenu pendant les fêtes avec une panne de chauffage dans la mairie engendrant une facture de 108€.
- ✓ Problème de lingettes à la station d'épuration. Il est convenu qu'après information par flyer si le problème persiste nous ferons une recherche à l'aide de colorants déversés dans le réseau.
- ✓ Etude d'un devis pour le renouvellement du mobilier de la salle communale.

CR réunion de conseil municipal du 24 février 2025 (résumé)

AMENDE POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide d'instaurer une amende administrative de 500 euros pour toute personne, auteure d'un dépôt sauvage et autorise Mme le Maire à signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de cette délibération.

TARIF DE LOCATION DU TERRAIN COMMUNAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés décide de louer gratuitement le terrain communal par l'intermédiaire d'un contrat de location avec une attestation d'assurance (Responsabilité Civile) et un chèque de caution de 500 euros.

QUESTIONS DIVERSES.

- Intervention de Jean Favre sur le futur projet solaire sur la Commune.
- Proposition d'un concert à l'Eglise par Lola BAI en octobre.
- Rééquiper la salle communale : 3 tables et 25 chaises.

CR réunion de conseil municipal du 24 mars 2025 (résumé)

ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES CONCERNANT LE BUDGET ASSAINISSEMENT.

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrécouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable. Elle constitue une charge budgétaire définitive et doit être constatée. Cette créance représente la somme de 146,85 € pour l'année 2020 et 2021 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, valide l'admission en non-valeur représentant la somme de 146,85€ au compte 6541 du budget assainissement.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025.

Le tableau des subventions attribuées par la commune est consultable en mairie. Elles représentent pour 2025 une somme de 1120€ pour 9 associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, d'allouer les subventions

VOTE DES TAXES LOCALES 2025 : TAXE D'HABITATION ET TAXE FONCIERE

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales les recettes fiscales de la Commune sont composées :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 33,52 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 24,03 %
Taxe d'Habitation 12,37 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, décide de maintenir les taux des taxes locales actuels pour 2025.

DELIBERATION CONCERNANT LES FRAIS DU PERSONNEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal que deux agents (Technique et Administratif) de la Commune travail environ 160 heures par année pour le service assainissement ce qui correspond à 2 000 euros.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune facture ses heures au Service Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, accepte que la Commune facture les heures des agents passées au Service Assainissement.

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES ET DE L'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Budget principal 2024, et budget service assainissement 2024 « vote des comptes financiers et affectation des résultats »

Après présentation et retrait de Mme la Maire,, les Comptes Financiers Uniques 2024 de la Commune sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés et décide de la répartition des résultats 2024.

VOTE DES BUDGETS 2025

Budget principal 2025	Dépenses/ Recettes
Fonctionnement	220 500€
Investissement	83 990€
Budget assainissement	
Fonctionnement	41 000€
Investissement	24 601€

Après en avoir délibéré, le budget principal et le budget de l'assainissement sont votés, chapitre par chapitre par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés ..

PRÉSENTATION DE DEVIS POUR L'ANNÉE 2025

- Poteau incendie Place de l'Eglise = Devis SAEP Dollon Perche Vairais à 3 687,37 € TTC.
- Broyeur d'accotement = Devis PEAN à 12 240 € TTC.
- Curage du 2ème bac de la station d'épuration = SUEZ ORGANIQUE à 6 486,52 € TTC.
- Ravalement du bâtiment du parking de la mairie = Devis BRETON à 13 982,40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer les divers devis cités-dessus.

Questions diverses

- Demande de subvention « classe découverte » école Paul Bert (1 élève de CM2).
- Demande de subvention « classe découverte » école Sainte Marie Frère André (1 élève CM1/CM2).
- Passage du 28^{ème} Rallye Cœur de France le samedi 27 septembre 2025.
- Stagiaire avec l'agent communal (3 semaines de stages).
- Chesneau de l'Église réparé.
-

CR Réunion du conseil municipal du 28 avril 2025 (résumé)

ADRESSAGE 2025

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées et des lieux-dits
- D'adopter les dénominations définies et consultables à la mairie:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés, d'accepter le nommage ainsi que la nouvelle numérotation des voies et lieux-dits présentés.

REPARTITION DES SIEGES DE L'EPCI

Composition du conseil communautaire après le renouvellement des conseils municipaux.

La répartition de droit commun (38 sièges)

Une répartition selon un accord local (répartition minimale 35 sièges ; répartition maximale 43 sièges). Depuis 2020 : 42 conseillers communautaires en exercice.

En ce qui concerne la commune de Rahay comme précédemment elle aura 1 siège.

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE (2 DEMANDES)

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal accorde la somme de 100 € comme participation financière aux familles pour ces voyages.

QUESTIONS DIVERSES

- Enquête sur le besoin de transport de personnes âgées
- Projet agrivoltaïque
- Projet de vidéo surveillance avec la préfecture
- Logiciel voirie Infracare à l'essai
- Dégagement route Les Petites Bonhommeries

CR réunion du conseil municipal du 4 juin 2025 (résumé)

DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE CREDIT

Mme le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser auprès de la CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE, 77 Avenue Olivier Messiaen 72083 LE MANS, un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 25 000 € et dans les conditions suivantes :

Durée : 12 mois sans frais de dossier

Taux : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + 0,30 %, flooré à 0

Nature de taux : variable

Facturation : trimestrielle des intérêts et à terme échu

Commission d'engagement : 0,20 % l'an

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 7 600 €. Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 25 000 euros, aux conditions définies précédemment.

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, autant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, autant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme Isabelle DAVID en sa qualité de Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

CR Réunion de conseil municipal du 1 septembre 2025 (résumé)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SECRETAIRE A LA COMMUNE DE MONTAILLÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver la convention de prêt avec la Commune de Montailleur et charge Mme Le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

SUBVENTION AU COMITÉ DE JUMELAGE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de reporter ce sujet au prochain conseil car il souhaiterait avoir un compte rendu avec la liste des manifestations et le budget annuel.

PROJET DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Demande faite pour la réfection des trottoirs de la commune en 2 tranches.

Le montant total des travaux s'élève à 120 865 euros H.T. Le montant de la subvention accordé s'élève à 50 000 euros H.T le reste à charge pour la commune 70 865 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Mme Le Maire à demander des devis pour ce projet.

Révision des valeurs locatives avec le cabinet conseil ecofinance avec l'outil C-MAGIC

Le travail repose sur les principes suivants :

Une meilleure équité fiscale entre les contribuables.

Une augmentation des ressources fiscales de la collectivité, sans toucher au taux.

Une anticipation de la révision des valeurs locatives d'habitation (prévue en 2028).

Les anomalies relevées sur les locaux d'habitation sont majoritairement :

L'absence de chauffage (comme élément de confort), pour les locaux de catégorie 1 à 6.

Des locaux classés « insalubres », mais qui ont fait l'objet de réhabilitation.

Des logements faussement vacants, alors qu'il s'agit de résidence secondaire

Des piscines non imposées.

Cette prestation portée par la CCVBA sur 2 années représente une charge financière pour la commune de 193,20€ TTC par an.

Le projet est approuvé à l'unanimité aux conditions financières citées.

DEPLACEMENT DU COFFRET ENEDIS AU 2 RUE DU PENARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de déplacer le coffret électrique ENEDIS au 2 Rue du Pénard et demande une participation du propriétaire à hauteur de 50% pour la somme de 789,60€.

QUESTIONS DIVERSES

- Frais de scolarité de Saint-Calais. (7591€ , 2 primaires et 3 maternelles)
- Fleurissement allée du Colombarium.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (AB 0138 - DIA n°07225025Z0004).
- Prochaine Election Municipale.
- Miroir commission voirie.
- Colis de Noël 2025.
- Sensibilis'haie.

CR réunion du conseil municipal du 6 octobre 2025 (résumé)

MISE EN PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PSC ET DE SA PARTICIPATION FINANCIERE AU 1^{ER} JANVIER 2026

Devant les enjeux multiples, la complexité du dossier et l'expertise nécessaire le Centre de gestion de la Sarthe et les autres centres de gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la protection sociale complémentaire.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre frais de santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1er juillet 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner mandat au Centre de Gestion de la Sarthe pour la résiliation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

SUBVENTION AU COMITÉ DE JUMELAGE 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas verser la subvention de 80.00 € vu que l'association est en sommeil et que sa trésorerie est positive. Le Conseil Municipal souhaite que la prochaine mandature prenne la décision d'adhérer ou non au comité de jumelage.

DEPLACEMENT DU COFFRET ÉLECTRIQUE ENEDIS AU 2 RUE DU PÉNARD.(suite)

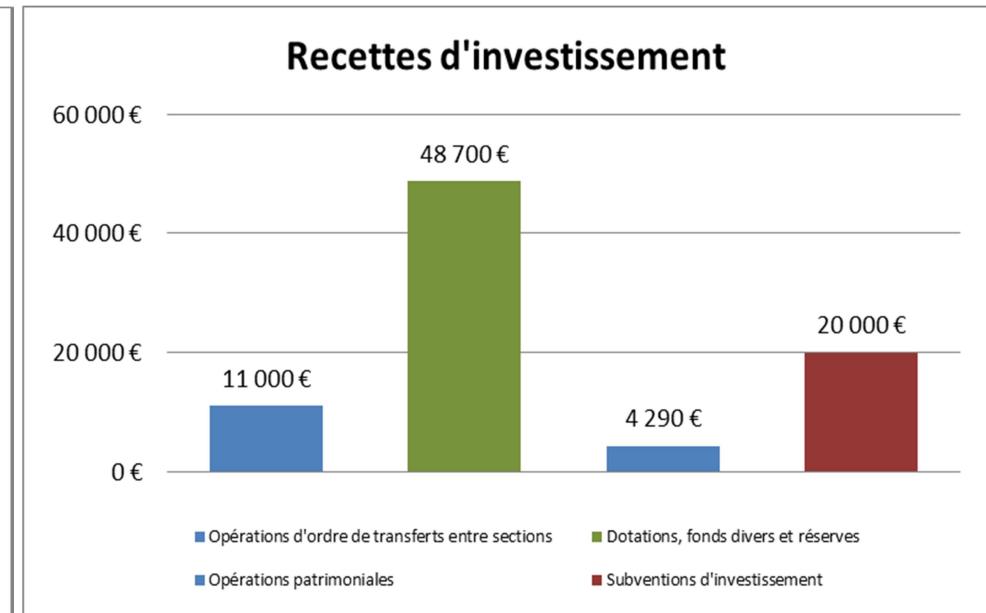
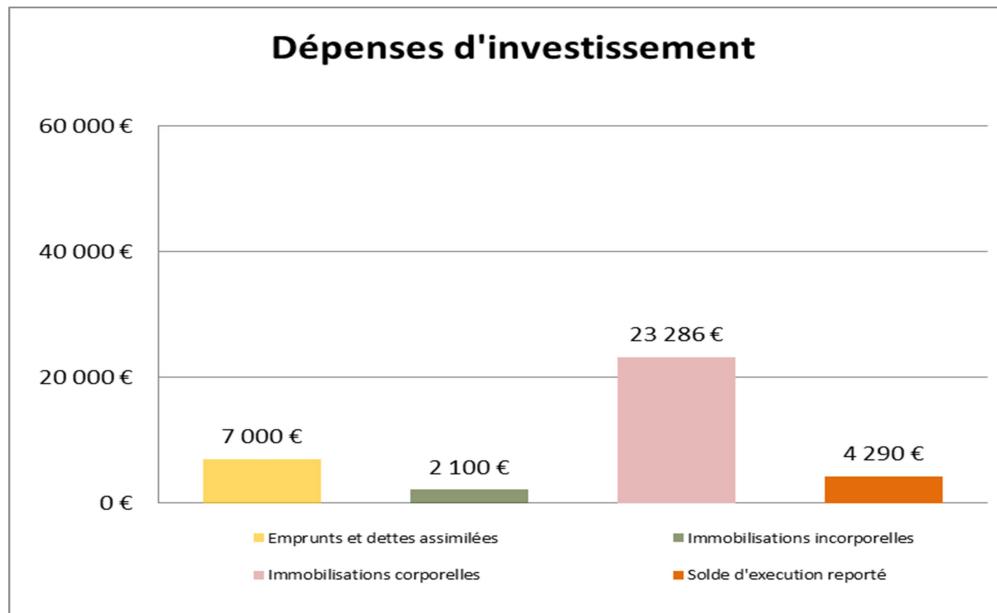
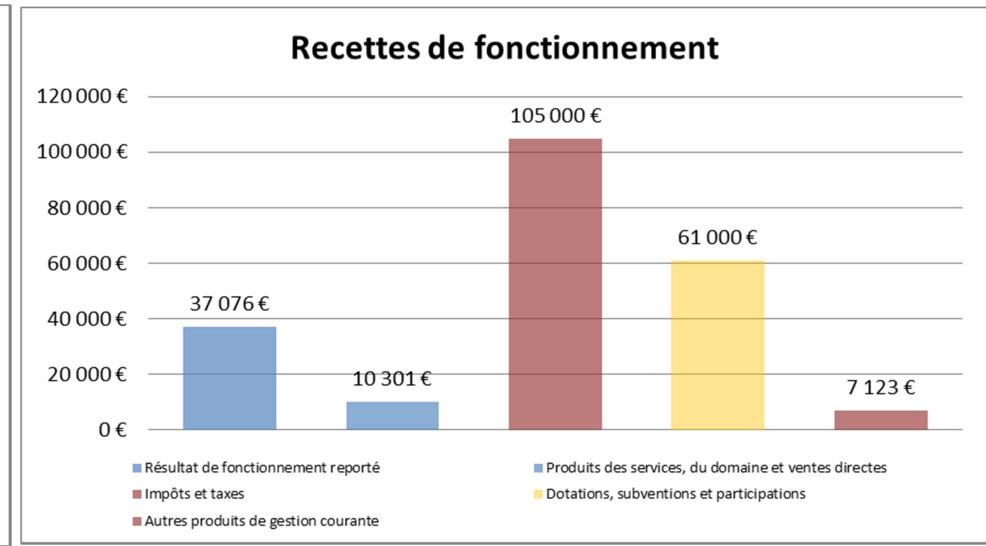
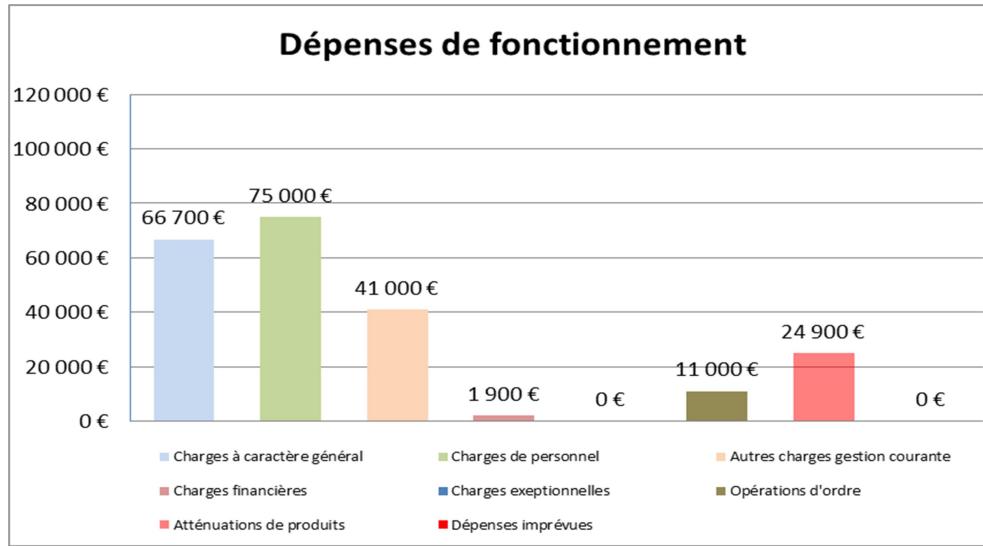
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter la participation des propriétaires à hauteur de 400 € soit 30 % du montant des travaux pour le déplacement de leur coffret et charge Mme Le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- 1^{er} Devis : signalétique vendômoise pour la fourniture de panneaux des lieux-dits et de numéros d'habitation.
- Date à définir pour réunir la commission de contrôle des listes électorales entre le 21 novembre et le 30 décembre 2025.
- Colis de Noël 2025 (budget 40 € pour les personnes seules et 60 € pour les couples). Courriers à faire aux habitants concernés.
- Curage de la station a eu lieu le jeudi 02 octobre 2025.
- Article dans l'Ouest France sur la mise en place des panneaux photovoltaïques sur la commune.
- Concert du 4 octobre : très réussi, environ 80 personnes ont assisté à ce concert qui a redonné vie à notre église.



Budgets 2025



▪ Les réalisations de 2024 / 2025

- Aménagement interne du hangar communal (suite et fin).
- Changement des tables et chaises à la salle communale
- Electrification de l'église
- Réparation du chéneau de l'église (devis signé travaux en 2025)
- Curage de la station d'épuration. (bac 2)
- Création d'un toilette à l'intérieur entre la salle communale et la salle des mariages (devis signé réalisation en 2025)
- Achat d'un broyeur de bermes
- Changement borne incendie « les Houpelières »
- Pose de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal

▪ Les orientations à venir 2026

- Borne incendie place de l'église à déplacer
- Ravalement façade bâtiment communal sur parking
- Vidéo surveillance sur la commune
- Rénovation église
- Aménagement sentier au columbarium
- Identification et cartographie des chemins de randonnée.
- Adaptation des végétaux du fleurissement de la commune (moins sensible à la sécheresse).(formation en cours) et végétalisation.
- Aménagement de l'espace laissé par la suppression du château d'eau
- Relevage des tombes les plus anciennes.
- Nettoyage de la croix centrale du cimetière
- Installation d'une rampe d'accès à l'église
- Construction d'un préau , abri au cimetière

▪ Les élections de mars 2026

Pour voter sur la commune

Les habitants nouvellement arrivés sur la commune ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale. Pour cela remplir le formulaire cerfa :1266902 accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous pouvez déposer votre demande à la mairie ou dans la boîte à lettres.

L'envoi par mail est possible : mairie.rahay72@gmail.com

Modification du mode de scrutins dans votre commune

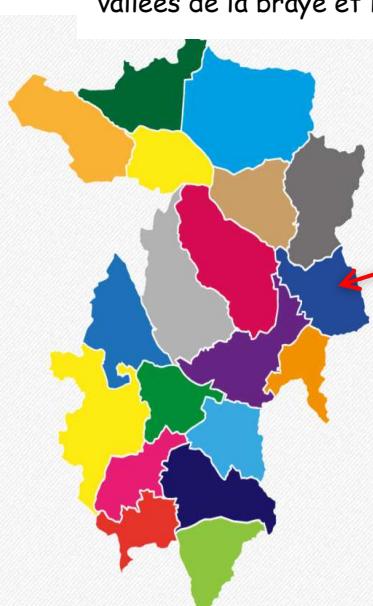
La loi n°2025-444 du 21 Mai 2025 modifie l'organisation du mode de scrutins pour les élections municipales des communes de moins de 1000 habitants : du 15 et 22 Mars 2026. Les conseils municipaux seront désormais élus aux scrutins de liste proportionnelle et paritaire sans possibilité de panachage.

La liste doit être paritaire un homme et une femme ou une femme et un homme en alternance.

Il n'est plus possible de rayer ou de rajouter des noms sur le bulletin de vote de la liste proposée. Si cela était le cas, celui-ci serait considéré comme nul.

▪ Les liens avec la communauté de commune et ses compétences

Compétences de la communauté de commune

Obligatoires	Optionnelles	Facultatives
Aménagement espace, (SCOTT, PLUI)	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs	Maison de santé
Développement économique	Action sociale d'intérêt communautaire	Centre de santé
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Création, aménagement, et entretien voirie	Culture, tourisme,, sport
Aménagement et entretien des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs	Politique du logement et du cadre de vie	Transport collectif des enfants
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	Protection et mise en valeur de l'environnement	Enseignement musical
Communes de la communauté de communes vallées de la braye et l'anille		Nouvelles technologies de l'information et de la communication
 <ul style="list-style-type: none"> • SEMUR-EN-VALLON 440 habitants • LAVARE 846 habitants • VIBRAYE 2590 habitants • VALENNES 317 habitants • BERFAY 347 habitants • CONFLANS SUR ANILLE 538 habitants • RAHAY 205 habitants • MAROLLES LES SAINT CALAIS 278 habitants • SAINT CALAIS 3314 habitants • MONTAILLE 566 habitants • ECORPAIN 301 habitants • SAINTE CEROTTE 320 habitants • VAL D'ETANGSON 531 habitants • SAINT GERVAIS DE VIC 398 habitants • COGNERS 202 habitants • VANCE 332 habitants • LA CHAPELLE HUON 545 habitants • DOLLON 1501 habitants • BESSE SUR BRAYE 2285 habitants 		
		Compétence scolaire
		Fourrière animale
		Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
		Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
		Contractualisation dans le cadre du développement du territoire
		Contribution au service départemental d'incendie et secours
		Planification de la gestion des eaux
		Maitrise des eaux pluviales et de ruissellement, ou la lutte contre l'érosion des sols
		Maison de Services public

Source : arrêté préfectoral du 16 octobre 2020

Les services de l'état, Associations, Vie Sociale

▪ Les Démarches Administratives auprès de la mairie



Formalités administratives (acte de naissance, mariage, décès...) sont possibles sur le site www.service-public.fr ou en mairie suivant la formalité

Duplicata du livret de famille : demande en mairie du domicile

Recensement : chaque adolescent doit se faire recenser en mairie 3 mois avant la date anniversaire de ses 16 ans. A fournir une pièce d'identité ou celle de ses parents justifiant sa nationalité française, le livret de famille et un justificatif de domicile des parents

Passeport et carte d'identité : sur rendez-vous aux mairies de Saint-Calais, Vibraye et Mondoubleau avec dossier de pré-demande sur service-public.fr.

Pacs et mariage : en mairie du domicile

Certificat d'immatriculation, certificat de cession, duplicata...

Permis de conduire : vol et perte, renouvellement PL, solde des points...

Un seul site : www.ants.gouv.fr



▪ L'Urbanisme



▪ Quelques liens et adresses utiles

Établissements	Fonctions	Adresses	Coordonnées	Sites/Mails
<u>ADMR</u> est à votre service, intervenant auprès de l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie.	Réseau de service à la personne - Enfance et parentalité - Accompagnement du handicap - Services et soins aux séniors - Entretien de la maison	11 Place Cardinal Dubois	02 43 63 64 65 02 43 35 99 58	www.admr72.fr
<u>Famille de la Sarthe</u> propose des services personnalisés pour répondre à tous vos besoins quotidiens	Services d'aide à domicile Accompagnement aux associations en difficulté Les voisineurs : service gratuit		02 43 39 75 00	contact@famillesdela sarthe.org
<u>Resoap</u> Accompagnement et solidarité au service des personnes sans moyen de mobilité	Devenir bénévole Bénéficier des services	30, rue Paul Ligneul 72032 Le Mans	02 43 39 44 49	contact@resoap.fr
<u>Mission locale Sarthe Nord</u> Orientation et accompagnement au projet professionnel	Pour les jeunes de 16 à 25, sortis du système scolaire sur le territoire des vallées de la Braye et de l'ANILLE Sur rendez-vous	17 rue Fernand Poignant 72120 ST Calais	02 43 71 70 33	www.mlsarthenord.fr
<u>France Service</u> Nouvelle organisation de vos services de proximité. Pour tous renseignements concernant vos impôts ou vos factures locales	La poste Questions sur vos impôts	30 av du Général De Gaulle 72120 St Calais	02 43 63 49 97 809401401	saint-calais@france-services-gouv.fr
<u>La GEMAPI</u> Un syndicat mixte pour gérer les actions de restauration de nos cours d'eau.	Le syndicat GEMAPI est à votre disposition pour tous renseignements liés aux cours d'eau.	Responsable M. CHAPIN Guillaume Animateur M. LAMBERT Guillaume	06 32 71 96 81 07 89 37 33 85	guillaume.chapin@smbhb.fr guillaume.lambert@smbhb.fr
<u>Polleniz</u> L'association Polleniz est le réseau des Pays de la Loire à la santé des végétaux	Protéger le végétal et notre environnement Plantes invasives, destruction des nuisibles et frelons asiatiques	Guillaume JULIEN	07.68.83.73.01	guillaume.julien@polleniz.fr

▪ Eau, assainissements collectifs et SPANC

L'eau potable

Le service d'eau potable de la commune est sous la gestion du SAEP Dollon Perche Vairais
Pour toute raison, d'ordre technique ou administratif, vous pouvez joindre le SAEP Dollon
Perche Vairais au 02.43.93.42.48 ou par mail : saep.dollon@wanadoo.fr

Gestion de l'eau : n'oubliez pas vos canalisations



Plus vulnérables encore, les canalisations doivent être systématiquement protégées du froid.

Avant l'hiver, entourez tous les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante, ainsi que ceux qui se trouvent à l'entrée et à la sortie de votre compteur. Pensez aussi à isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) avec de la laine de verre ou du polystyrène.

Si le froid persiste, laissez couler un mince filet d'eau. La circulation constante de l'eau dans les conduits empêchera le gel de se former.

Pensez aussi à surveiller les fuites potentielles que vous pourriez avoir sur votre réseau (avant et après votre compteur).

La protection de votre compteur est de votre responsabilité et il est le témoin de votre consommation d'eau.

L'Assainissement collectif géré par la mairie

Merci de penser au bon fonctionnement de notre station.



Interdiction de jeter vos lingettes dans les toilettes !

Lingettes, essuie tout et autres dans les canalisations d'assainissement de l'eau entraînent le colmatage du dégrillage et nuit fortement au fonctionnement de notre station d'épuration.



Tarif	
Abonnement	115 € par an
Prix par M 3 d'eau eau assainie	1.66 €



Curage de la station bac 2.

A cette occasion nous souhaitons remercier les propriétaires et les exploitants qui nous ont permis de faciliter le passage des engins sur leurs terrains.



L'Assainissement non collectif (SPANC)

Quelles sont mes obligations en tant que particulier ?

- Respecter le règlement du service public (disponible en mairie et à la Communauté de Communes).
- Faire vérifier par le prestataire de la communauté de communes (SUEZ) mon projet d'assainissement avant et pendant les travaux.
- Maintenir mon système d'Assainissement Non Collectif en bon état de fonctionnement. Vidange de la fosse toutes-eaux par une entreprise spécialisée, nettoyage du bac à graisse et du pré-filtre s'il y a lieu. Il faut absolument éviter le rejet de produits tels que les peintures, vernis, solvants, huile qui ne sont pas épurés par le système et qui peuvent même l'endommager (tous ces produits sont collectés à la déchetterie). En revanche, l'utilisation en quantité normale des produits ménagers (lessive, liquide vaisselle, eau de javel.) ne pose pas de problème.

Quelle est la procédure à suivre si je veux mettre en place ou réhabiliter mon

Assainissement Non Collectif

- Faire réaliser une étude de filière par un bureau d'étude dans laquelle différents points sont traités comme, la nature du sol (perméabilité, épaisseur...), pente du terrain, espace disponible, utilisation de l'espace, surface habitable, contraintes extérieures (présence d'un puits, d'une zone de pêche, d'un fossé pour un éventuel rejet).
 - Remplir le formulaire de mise en place disponible en mairie ou à la Communauté de communes.
 - Envoyer le tout : à la mairie ou à SUEZ (La Maladrerie, 72120 Saint Calais), pour qu'il soit procédé une visite de conseils.
-
- **A la fin des travaux avant que la tranchée ne soit refermée, prévenir SUEZ très rapidement en contactant le technicien au 07 88 66 13 22.**



Vie de la commune

▪ En bref et en photos

Quelques manifestations



Le rallye cœur de France dans la commune avec le départ d'une spéciale a déplacé beaucoup de spectateurs



Un très bon moment de partage en chansons avec Lola BAI dans notre église. A renouveler



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 11 novembre

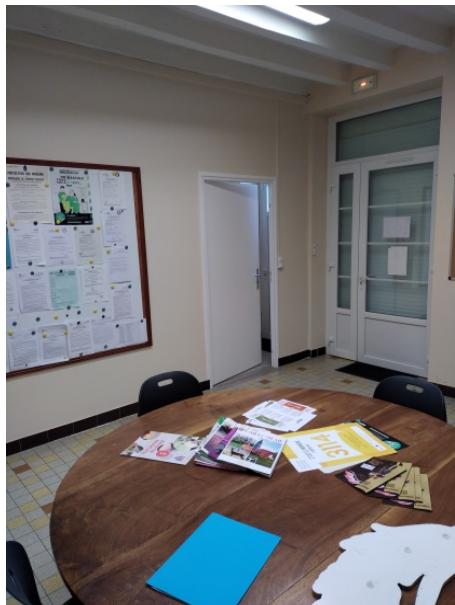
Quelques travaux



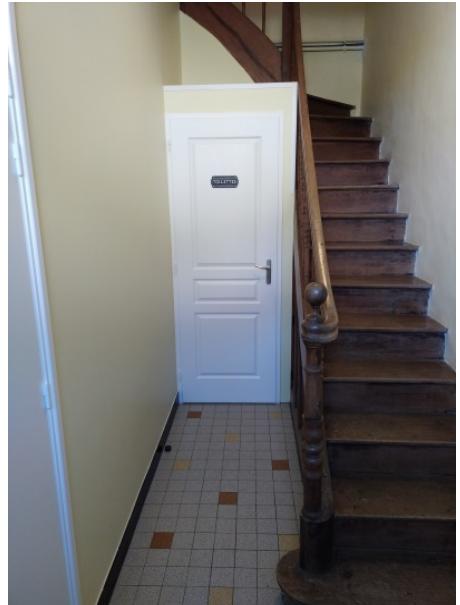
Pose de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal



Changement des bornes incendie



Aménagements à la mairie



Nettoyage et ajout de lumières dans l'église



Achat d'un nouveau broyeur

▪ Activités du mercredi

Activités du mercredi après-midi

L'année 2025 se termine mais les activités du mercredi après-midi continuent.

Cartes, jeux de société et autres divertissements vous seront proposés dans la salle communale mise à notre disposition par la Mairie.

Venez-vous amuser, vous distraire, partager des moments conviviaux pour casser la monotonie des jours d'hiver. Ne restez pas seul, osez, nous serons ravis de vous accueillir, partager un goûter ou un anniversaire. Ces petits plaisirs aident à lutter contre la solitude et prendre soin de chacun d'entre nous. Ouverture des portes à 14h, à très bientôt.



▪ Comité des fêtes

A vos agendas pour quelques dates à retenir pour 2026

Samedi 16 mai et 12 septembre concours de boules

Dimanche 14 juin vide greniers

Mardi 14 juillet barbecue

Le Président Serge PASQUIER

▪ Location de la salle

Elle peut être louée par les Rahaysiens et les habitants extérieurs.

Lors d'une location, le règlement intérieur est remis. Un état des lieux d'entrée est réalisé. Une attestation d'assurance Responsabilité Civile et une caution sont demandées. Capacité d'accueil 35 personnes

Tarifs location 2025-2026

	Habitants de Rahay	Hors commune
Caution à la réservation	500 €	500 €
Journée avec chauffage	70 €	100 €
Journée sans chauffage	60 €	80 €
Vin d'honneur	20 €	30 €
Réunion	15 €	20 €
Forfait week end sans chauffage	95€	130€
Forfait week end avec chauffage	120€	150€
Vaisselle	gratuit	20 €
Option ménage		30 €



Contacts :

Mairie 02 43 35 16 21

mairie.rahay72@gmail.com

■ Commerces et artisans locaux



Poissonnerie du chêne
M David GAUTIER (06 81 15 80 43) Chaque mardi à 13h15 place de l'église



ChAnteClo « Carterie et plus »

- Album photos
- Marque page
- Faire-part...
- Atelier

Mais aussi, cartonnage, accessoires en tissu ou laine

Le fait main, ■ ■

Faite de vos événements des créations sur mesure

claudiecl@orange.fr
06 78 88 53 12

Destruction de nids de frelons ou nids de Guêpes...

Damien MALLET
06 74 94 98 71
damienmallet@hotmail.fr



Hubert HAGUET
Les Courbes
St Calais
06 16 33 60 19

Pour tous vos travaux de Charpente, Couverture,
Menuiserie neuve ou réfection

LESIEUR Edwin ELC Bois
8 place de l'église
72120 Rahay
Tel 06 71 10 04 21
edwinlesieur@gmail.com



Les Marchés proches de chez nous

Nid de frelons asiatiques



St Calais : Le jeudi matin et dimanche matin
Mondoubleau : Le lundi matin et samedi matin
Vibraye : Le vendredi matin

▪ Anille braye omnisports intercommunal (ABOI)



ATHLETISME	WALKING
BADMINTON	MUSCULATION
BASKET	NATATION
CAPPOIERA	PETANQUE
CYCLISME	RANDO / MARCHÉ
CYCLO	ROLLER
GYM & MARCH	SPORTS BOULES
GYM SPORTIVE	TENNIS DE TABLE
JUDO	TRIATHLON



3, rue du Dr Ollivier - 72120 SAINT CALAIS

Tél. 06 86 77 48 91

anille.braye@wanadoo.fr



▪ L'Ecole de musique (EMI)

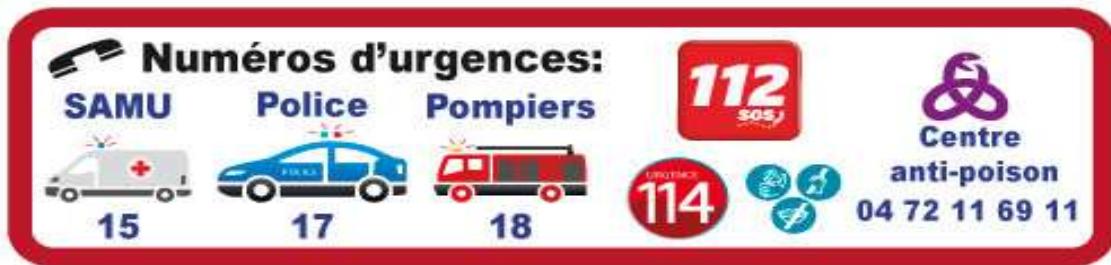


Centre Artistique Intercommunal Jean Françaix
36bis rue de la Cornillière, 72120 Saint Calais
contact@emibscv.fr



Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye
Renseignements au 02 43 35 04 05





Gendarmerie
Saint-Calais
02 43 35 00 30

Presbytère de
Saint-Calais
02 43 35 01 90

Quelques

numéros

Mairie de Rahay	02 43 35 16 21
Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille	02 43 35 11 03
Pharmacie de l'Anille (8 place de l'hôtel de ville- Saint Calais)	02 43 35 02 22
Mairie de ST Calais	02 43 63 15 15
Mairie de Vibraye	02 43 93 60 27
Pharmacie de garde	08 25 12 03 04
SOS main Clinique du pré	02 43 77 57 75
Hôpital de Saint-Calais	02 43 63 64 65
Hôpital de Vendôme	02 54 23 33 33
Clinique du Saint Cœur	08 26 39 99 32
Pôle santé Sud	02 43 78 38 38
Centre des grands brûlés de Tours	02 47 47 81 31
Enfance maltraitée	119
Accueil sans Abri	115
Numéros pour joindre un généraliste de garde	116 117
Violences conjugales	3919

Pour tous les problèmes sur le réseau électrique, notamment les coupures vous trouverez le N° d'assistance en tête de votre facture. La commune ne peut pas répondre à vos questions pour ce sujet.



Fruits de l'églantier

Un peu d'Histoire Locale, Nature, Cuisine

■ Article de Bernard Singer

En 1815, Rahay décide de se doter d'un garde champêtre.

Le poste revient à un journalier de 37 ans. Il sera payé 150 francs par an, autant que l'instituteur.

Budget de la commune 600 francs par an.

32 ans plus tard, âgé de 69 ans et à moitié invalide, il est remplacé par Barthélémy Herpin.
40 ans scieur de long aux Vaux des Ruets, embauché toujours au même tarif de 150 francs par ans.

Budget de la commune: 6000 frs.

IL tient le poste 28 ans à 150 euros par an. Budget de la commune: 6600 frs.

Dans les 9 années suivantes, plusieurs gardes champêtres vont se succéder à un rythme de plus en plus accéléré et le 1er mai 1885, le dernier garde champêtre de Rahay démissionnera abandonnant son salaire de 150 francs par an.

Budget de la commune: 7500 francs

Le salaire du garde champêtre est resté le même pendant soixante-dix ans alors que le budget de la commune est passé de 600 frs à 7500 frs par an.



Cormes

Sécurité au quotidien

▪ Conseils Gendarmerie

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Fermez vos portes, fenêtres et volets.



Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.



Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs



Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !



Placez vos objets de valeur en lieu sûr.



En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17

Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.



▪ Adoptons les bons réflexes !

Collecte de tri



Des bennes spécifiques pour le verre et le papier sont à votre disposition sur le parking du village.

Veillez à bien respecter les consignes indiquées sur les conteneurs.

Aucun dépôt n'est toléré au pied des conteneurs.

Respect de l'environnement

Toute dépose de déchets hors des périmètres définis est interdite, sous peine d'amende.

Divagation et déjection canines

La divagation des chiens de jour comme de nuit est absolument défendue. Une amende importante est prévue pour toute négligence (Police du Maire).

Lorsque vous promenez votre animal de compagnie, veuillez ne pas laisser sur la voie publique la trace de son passage notamment sur le terrain communal et les abords du bourg.



Elagage (à la charge du propriétaire ou de l'occupant)

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres et des haies en limite de propriété ou en limite de réseau électrique et téléphonique.



Boues sur les routes

En cas d'accident, la responsabilité du contrevenant est engagée. Pensez à signaler et nettoyer la zone concernée.



Pour limiter la multiplication des chats faites stériliser les adultes. De plus il est formellement interdit de nourrir les chats sur la voie publique. Dans le cadre de la police du maire une amende de 400 € peut être appliquée.

Petit rappel : les poubelles doivent être sorties la veille du jour du ramassage et vos bacs rentrés après le ramassage.

Dernière minute

A compter de début 2026 les lignes de téléphone au cuivre vont disparaître. Pensez à vos démarches pour obtenir la fibre si vous ne l'avez pas à votre domicile (tel, box)

The advertisement features a central illustration of a man and a woman in a living room. The man is standing behind a yellow sofa, holding a yellow telephone handset. The woman is sitting on the sofa, also holding a yellow telephone handset. A black cat is sitting on the floor between them. Above them, the text reads "FERMETURE DÉFINITIVE DU RÉSEAU CUIVRE ET ADSL" and "ON TOUS SUR LA BASCULE FIBRE.". To the left, a green circular badge says "HEUREUSEMENT LA SARTHE EST PRÊTE!". At the bottom, it asks "ET VOUS ?" and provides information about the transition date and how to check if they have moved to fiber. Logos for "ONBASCULETOUS.FR" and "Sarthe Réseau" are at the bottom right.

FERMETURE DÉFINITIVE DU
RÉSEAU CUIVRE ET ADSL

ON TOUS SUR LA BASCULE FIBRE.

HEUREUSEMENT LA SARTHE EST PRÊTE!

ET VOUS ?

Janvier 2026, fermeture commerciale du réseau téléphonique historique :
Il est temps de vous assurer que tous les appareils que vous utilisez
sont reliés au réseau fibre optique qui le remplace.
Pour vérifier, rendez-vous sur :

ONBASCULETOUS.FR

Sarthe Réseau



Bois des bordes



Branches de Houx



Bonne Année 2026